

Preuve de dépôt

Vous venez de déposer un dossier de demande de déclaration ICPE concernant le projet Elevage de la Tour Brune sur la commune principale de l'AIOT Les Blés d'Or 88300 TRANQUEVILLE GRAUX.

La référence de votre dossier est A-4-C02RKSSWC et concerne une demande de type "une déclaration initiale"

Ce numéro et ce code postal vous seront nécessaires pour déposer les éventuels compléments et pièces de procédure que sollicitera l'administration.

Votre dossier a été transmis le 13/06/2024 à 00h45 au(x) service(s) concerné(s) par votre démarche.

1 - Type de déclaration

Identification et orientation de la demande

Votre demande concerne : **une déclaration initiale**

Numéro d'AIOT : **Je ne connais pas mon numéro d'AIOT**

Service instructeur : **Je ne connais pas le service instructeur**

Conditions d'engagement du déclarant

- Je m'engage à ce que les fichiers déposés comprennent les informations réglementaires requises, dont les références sont rappelées pour chaque dépôt de fichier tout au long de la téléprocédure.
- Je m'engage à prendre connaissance et à respecter les prescriptions générales ministérielles applicables à chaque rubrique de la nomenclature des installations classées, consultables sur le site <https://aida.ineris.fr/>
- Je prends note que tous les plans réglementaires sont déposés en fin de la téléprocédure.
- En initiant le dépôt de mon dossier via la téléprocédure, je m'engage à déposer les compléments ainsi que les pièces de procédures (attestation de mise en sécurité, ...) sur Service-public.fr

2 - Déclarant

Déclarant

Pétitionnaire ou mandataire : **Déclarant**

Personne morale

N° SIRET **89742683900022**

Raison sociale **La Tour Brune**

Forme juridique **Entrepreneur individuel**

Le nom de la personne, physique ou morale, qui exerce une activité soumise à la réglementation relative aux ICPE est une information regardée comme nécessaire à l'information du public, publié sans anonymisation en application des dispositions du 3° de l'article D312-1-3 du code des relations entre le public et l'administration.

Toutefois, si sa publication fait craindre des représailles ou est susceptible de porter atteinte à la sécurité publique ou à la sécurité des personnes, l'exploitant personne physique peut demander que la donnée ne soit pas mise en ligne au titre de l'application du d) de l'article L311-5 du code des relations entre le public et l'administration.

Adresse en France

Les Blés d'Or

Les Blés d'Or

les Blés d'or

88300 TRANQUEVILLE GRAUX

Signataire

Qualité : **dirigeant**

Référent

Fonction : **dirigeant**

3 - Description de l'installation

Nom de l'installation : **Elevage de la Tour Brune**

Description des activités :

Activité d'élevage de chiens Les chiens sont hébergés en parcs extérieurs, avec accès à une niche isolée. Les parcs font minimum 54m² et seront stabilisés et abrités sur 1/3. Le reste de la surface est en herbe. Les chiens sont par groupes sociaux de 2 à 3 chiens maximum par parc bien

que leur surface permette d'accueillir jusqu'à 5 chiens, en fonction de leurs ententes. Ils ont un accès à volonté à de l'eau propre et fraîche. Ils ont ainsi la possibilité d'exprimer les comportements propres à leur espèce. Ils ont accès à un très grand parc de détente sur la propriété (2 hectares). Le ramassage des déjections est fait manuellement tous les jours, et un protocole de nettoyage et de désinfection est mis en place. Les déjections sont déposées sur un compost avec un activateur biologique spécifique au traitement des déjections canines (Cynelit). Le compost est utilisé pour les arbres et arbustes de la propriété. La déchèterie de Neufchâteau a également accepté de traiter les déjections canines sur son compost si nécessaire. Un local spécifique est réservé à l'entreposage des croquettes, un plan anti nuisible est mis en place. Un chenil d'isolement pour les quarantaines est sur place. Dans le bâtiment sont installés (ou en cours d'installation) : un bureau d'accueil, une nurserie, une pièce de toilette et une infirmerie. La proximité immédiate des champs et de la forêt sans voisinage permet des promenades en extérieur plusieurs fois par semaine. Il n'y a pas d'habitation à moins d'1km200 à vol d'oiseau.

Sur le site de l'installation, vous exploitez déjà au moins :

Une installation classée relevant du régime d'autorisation : **NON**

Une installation classée relevant du régime d'enregistrement : **NON**

Une installation classée relevant du régime de déclaration : **NON**

Déclaration distincte à l'occasion d'une demande d'autorisation environnementale : **NON**

4 - Localisation

Localisation de l'installation

Les Blés d'Or

88300 TRANQUEVILLE GRAUX

X : 908186

Y : 6819417

Projection : Lambert 93

Le déclarant joint à la déclaration les plans suivants :

- Un plan de situation du cadastre à jour dans un rayon de 100m
- Un plan d'ensemble à jour à l'échelle de 1/200 au minimum, accompagné de légendes et descriptions permettant de se rendre compte des dispositions matérielles de l'installation et indiquant l'affectation, jusqu'à 35 mètres au moins de celle-ci, des constructions et terrains avoisinants ainsi que les points d'eau, canaux, cours d'eau et réseaux enterrés (un plan jusqu'au 1/1000 est admis sous réserve que les éléments précités restent lisibles).

5 - Activité du site

Permis de construire

La mise en oeuvre de l'installation nécessite-t-elle un permis de construire ? **NON**

Tableau des rubriques des activités

Rubrique	Alinéa	Libellé des rubriques	Quantité totale	Régime	Précisions
2120	2120-3	Elevage de chiens	Animaux 49 Animaux	D	

6 - Mode d'exploitation

Modes et conditions d'utilisation, d'épuration et d'évacuation des eaux résiduaires, effluents et des émanations de toute nature

Est-il prévu un épandage ? **NON**

Elimination des déchets et résidus de l'exploitation

Précision sur les types de déchets et résidus issus de l'exploitation et la filière de valorisation ou d'élimination :

Les déchets produits par le chenil ont pour origine l'hébergement des animaux. Les déchets sont les suivants : - sacs papiers et plastiques (emballages d'aliments...) - récipients plastiques (conditionnement des produits de désinfection et produits détergents..) - déchets de soins à risque infectieux (issus de soins vétérinaires) - déjections canines Les déchets sont triés soigneusement et collectés par la Communauté de Communes de Neufchâteau. Les déchets d'activité de soins à risque infectieux sont rares car les soins sont majoritairement effectués en clinique vétérinaire. Si le vétérinaire intervient au chenil il emporte ses déchets. Si des DASRI sont produits sur le chenil, ils seront déposés à la clinique vétérinaire. Les éventuels cadavres d'animaux sont systématiquement déposés au cabinet vétérinaire du vétérinaire sanitaire pour une autopsie et une incinération Les déjections canines sont compostées avec un activateur biologique spécifique au traitement des déjections

La collecte des déchets s'effectuera-t-elle par le service public de gestion des déchets ? **OUI**

Disposition en cas de sinistre

Précisez : **cuve d'eau souple du hangar agricole adjacent en cours de mise en place**

Précisions sur les moyens de secours et de protection dont dispose le déclarant :

extincteur l'accès au chenil est facile pour les services de secours et d'incendie

Natura 2000

L'installation est-elle soumise à évaluation des incidences Natura 2000 ? **NON**

Prescriptions applicables

Je confirme avoir pris connaissance des prescriptions générales applicables aux activités objet de la présente déclaration et notamment des éventuelles distances d'éloignement qui s'imposent pour l'implantation de l'installation.

Effectuer une demande de modification de certaines prescriptions applicables à l'installation : **NON**

Clause filet

Cette déclaration initiale DICPE est-elle la première autorisation ou déclaration déposée sur le projet ?

Oui

L'installation ne peut ni être mise en service, ni exploitée dans les 15 jours suivant la délivrance de la preuve de dépôt de la déclaration initiale (R. 512-48 alinea 2 du code de l'environnement)